

Rencontre du Conseil d'Etat avec les partis politiques neuchâtelois

Lundi 27 août 2012, le Conseil d'Etat in corpore a accueilli, dans le cadre des rencontres annuelles traditionnelles, les responsables des partis et des groupes parlementaires libéral-radical, socialiste, UDC et PopVertsSol à l'Abbaye de Bevaix. Cette deuxième réunion de l'année 2012 a notamment été consacrée au redressement des finances et à la réforme de l'Etat et à la problématique de l'aide sociale et de la pauvreté dans le canton de Neuchâtel. Le Conseil d'Etat et les partis politiques ont d'ores et déjà convenu de se rencontrer avant la fin de l'année pour mener ensemble une réflexion et étudier des pistes concernant le dossier de l'aide sociale.

Budget 2013

Le Conseil d'Etat a informé que le budget 2013 de l'Etat est sous toit. Un rapport à l'appui du budget va désormais être établi et les chiffres seront présentés lors d'une conférence de presse lundi 26 septembre 2012 après avoir été soumis préalablement à la Commission de gestion et des finances du Grand Conseil début septembre. Le Conseil d'Etat s'est dit satisfait du résultat obtenu, qui s'inscrit dans les limites du frein à l'endettement. Le Conseil d'Etat s'est en outre doté d'une nouvelle planification financière lui permettant d'avoir une vision à plus long terme, soit jusqu'en 2017, pour notamment planifier au mieux les investissements.

Concernant le projet de gouvernance des partenariats, le Conseil d'Etat a rassuré les partis politiques: le canton se réforme et des projets importants ont été mis en place ou sont en voie de l'être. Le gouvernement cantonal s'est engagé par ailleurs à fournir prochainement au Grand Conseil un échéancier sur les projets de réformes en cours. En outre, un rapport sur la gouvernance des partenariats sera soumis au Grand Conseil.

Recapitalisation de prévoyance.ne

S'agissant du dossier de recapitalisation de la caisse de pensions, les propositions de la Commission de négociation mise en place par le Conseil d'administration de prévoyance.ne feront l'objet de séances d'information à l'attention des employeurs affiliés et des associations du personnel, ainsi que d'une conférence de presse. Ce processus qui se déroulera la semaine prochaine est conduit par le Conseil d'administration de prévoyance.ne. Ce dernier transmettra ensuite au Conseil d'Etat son appréciation et ses propositions qui serviront de bases pour le rapport qui sera élaboré cet automne à l'attention du Grand Conseil.

Aide sociale et pauvreté dans le canton de Neuchâtel

Le Conseil d'Etat et les partis politiques ont aussi abordé la problématique de l'aide sociale, dont l'augmentation est préoccupante, non seulement au plan neuchâtelois – avec un taux qui s'élève à 6,7% en 2011 -, mais également au plan suisse. Il faut noter les

effets conséquents de la 4ème révision de la loi sur l'assurance chômage sur l'augmentation des personnes dépendant de l'aide sociale. D'avril à décembre 2011, plus de 750 personnes qui avaient perdu leur droit à l'assurance-chômage ont sollicité l'intervention des services sociaux. D'une manière plus générale en 2011, 40% des bénéficiaires de l'aide sociale en âge de travailler étaient des personnes en recherche d'emploi, 34% exerçaient une activité lucrative, à plein temps ou à temps partiel mais dont le salaire ne permet pas d'atteindre le minimum vital, ce qui démontre aussi un problème de précarité des salaires dans le canton de Neuchâtel. Le Conseil d'Etat a dit se soucier particulièrement de cette situation avec la volonté de prendre des mesures ciblées. Suite à l'adoption en septembre 2012 par le Grand Conseil de la motion interpartis de gauche "Il faut connaître l'ampleur et l'évolution de la pauvreté pour la combattre", le Département de la santé et des affaires sociales travaille ainsi à l'élaboration d'un premier "rapport social 2012" qui réunira les éléments les plus pertinents sur la problématique de la pauvreté et qui sera présenté au Grand Conseil à mi-2013. Dans ce sens, le Conseil d'Etat et les partis politiques ont convenu de se réunir avant la fin de l'année pour évoquer cette thématique.

Avenir de la fiscalité des personnes morales

Un point de situation a été dressé par le Conseil d'Etat concernant la fiscalité des personnes morales. La réforme y relative, acceptée par le peuple en juin 2011, et entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012, déploie déjà des effets positifs. Le rapport du Conseil d'Etat prévoyait, pour 2011, des recettes fiscales pour les entreprises de 131,5 millions, qui se sont élevées en réalité à 142 millions; pour cette année 2012, on devrait atteindre 160 millions de rentrées fiscales et, pour 2013, les perspectives envisagées au moment de la réforme annonçaient 145,5 millions de francs, alors que les prévisions actuelles du Service cantonal des contributions tablent sur 160 millions. Le Conseil d'Etat a par ailleurs rappelé que la réforme de la fiscalité des personnes physiques entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

Premier résultats de la loi sur l'accueil des enfants

Suite à l'entrée en vigueur de la loi sur l'accueil des enfants (LAE), au 1^{er} janvier de cette année, il y a eu uniformisation de l'ensemble du dispositif d'accueil extrafamilial, intégration des employeurs au dispositif, création d'un fonds pour les structures d'accueil extrafamilial et mise en place d'un conseil consultatif intercommunal des structures d'accueil. Concernant le nombre de places créées depuis l'entrée en vigueur de la loi, le Conseil d'Etat a indiqué qu'il s'élève à un total de 324, dont 83 au niveau préscolaire et 214 au niveau parascolaire.

Le gouvernement cantonal a précisé que l'objectif fixé pour l'accueil parascolaire est largement atteint puisque le niveau de l'offre, après sept mois d'application de la LAE, correspond à l'objectif visé pour fin 2013 en nombre de places offertes.

Pour de plus amples renseignements :

Philippe Gnaegi, président du Conseil d'Etat, tél. 032 889 69 00.

Neuchâtel, le 31 août 2012